

DEPARTEMENT DU FINISTERE



COMMUNAUTE DE COMMUNES PLEYBEN CHATEAULIN PORZAY

SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

**RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE
EXERCICE 2023**

Table des matières

I	Présentation du service	4
II	PERIMETRE : CAST, DINEAULT, GOUZEC, LANNEDERN, LE CLOITRE PLEYBEN, LENNON, LOTHEY (ZAC Ty Hémon), PLOEVEN, PLOMODIERN, PLONEVEZ-PORZAY, PORT LAUNAY, SAINT COULITZ, SAINT NIC	12
II.1	Le contrat	12
II.2	Les faits marquants en 2023	12
II.3	Les propositions d'amélioration	13
II.4	L'exploitation	13
II.5	Les indicateurs 2023	14
II.6	Le prix du service public de l'assainissement	17
III	PERIMETRE : CHATEAULIN	19
III.1	Le contrat	19
III.2	Les faits marquants en 2023	19
III.3	Les propositions d'amélioration	20
III.4	L'exploitation	20
III.5	Les indicateurs 2023	21
III.6	Le prix du service public de l'assainissement	23
IV	PERIMETRE : SAINT SEGAL	26
IV.1	Le contrat	26
IV.2	Les faits marquants en 2023	26
IV.3	Les propositions d'amélioration	26
IV.4	L'exploitation	26
IV.5	Les indicateurs 2023	27
IV.6	Le prix du service public de l'assainissement	29
V	DONNEES FINANCIERES DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT	31
V.1	Etat de la dette du service	31
V.2	Les amortissements	31
V.3	Montant financier des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	31
V.4	Projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service	31
V.5	Programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours de l'exercice	31
V.6	Surtaxe de la collectivité :	32
V.7	Action de solidarité et de coopération décentralisée	32
VI	SYNTHESE DES INDICATEURS ET CHIFFRES CLEFS DU SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF	33
VI.1	La vie des contrats	33
VI.2	Les données du service	33

VI.3	Les volumes	33
VI.4	Conformité du traitement.....	34
VI.5	Indicateurs de performance	34
VI.6	Les tarifs au 1 ^{er} janvier 2023.....	35
VI.7	La facture type pour 120 m ³ et prix moyen.....	35
VI.8	Indicateurs financiers	36
VI.9	Les CARES.....	36
VI.10	Interventions d'exploitation.....	36
VII	ANNEXE : NOTE DE L'AGENCE DE L'EAU	37

I PRESENTATION DU SERVICE

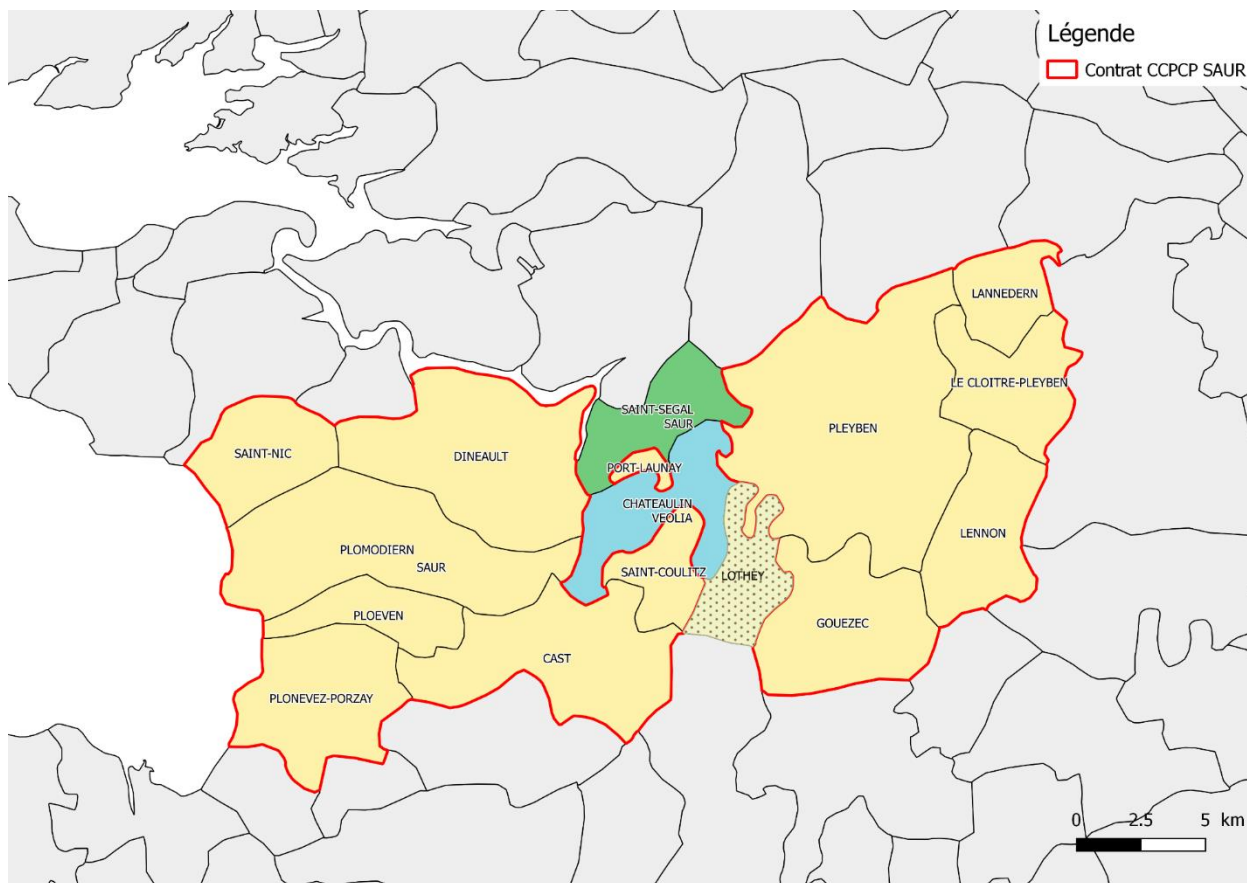
La Communauté de Communes de Pleyben Châteaulin Porzay est compétente en matière d'assainissement collectif depuis le 1^{er} janvier 2020.

Les communes concernées par l'étude du service de l'assainissement collectif sont les suivantes :

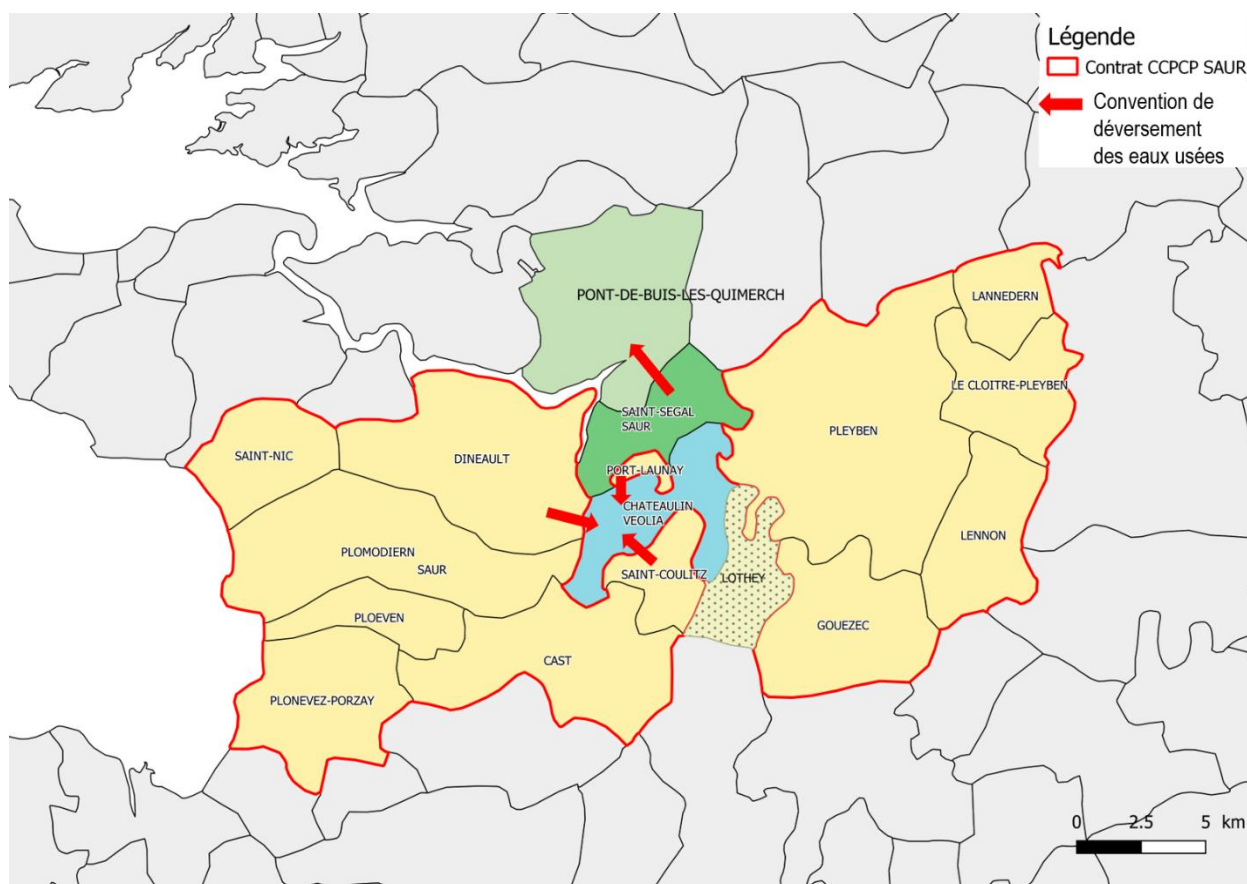
Secteur	Communes
Communauté de Communes de Pleyben Châteaulin Porzay (CCPCP)	Cast
	Dinéault
	Gouézec
	Lannedern
	Lennon
	Lothey
	Le Cloître Pleyben
	Pleyben
	Ploéven
	Plomodiern
	Plonévez-Porzay
	Port-Launay
	Saint-Nic
	Saint-Coulitz
	Châteaulin
	Saint-Ségal

Les communes et la CCPCP sont gérées en délégation de service public, par deux exploitants : VEOLIA et SAUR.

La carte suivante présente la répartition par contrat et par gestionnaire de réseaux.



Des conventions de déversement existent entre les différentes communes. Elles sont présentées dans le tableau et sur la carte suivante.



Les principales caractéristiques des différents réseaux sont regroupées dans le tableau suivant.

Commune / Secteur	Abonnés	Volumes assujettis	Linéaire de réseau (kml)	Postes de refoulement	STEP
Châteaulin	2 721	390 144	45,19	18	1
Saint-Ségal	212	13 874	4,67	1	0 (transfert des eaux usées vers Pont-de-Buis-Lès-Quimerch)
CCPCP	4 442	300 148	115,07	43	13

Les prestations assurées dans le cadre des contrats de délégation de services publics sont les suivantes :

- Gestion du service : fonctionnement, surveillance et entretien des installations, application du règlement de service, astreinte ;
- Gestion des abonnés : accueil des usagers, facturation, traitement des demandes et réclamations ;
- Entretien et maintenance des ouvrages :
 - Génie civil et bâtiments ;
 - Equipements électromécaniques, alimentation en énergie électrique, accessoires électriques ;

- Systèmes de télégestion, de télésurveillance, de mesure et informatique, accessoires électroniques ;
 - Canalisations et ouvrages accessoires ;
 - Branchements et compteurs ;
 - Espaces verts.
- Renouvellement :
- Compteurs abonnés ;
 - Installations de télégestion et logiciels associés ;
 - Appareils, équipements et accessoires électromécaniques, électriques, hydrauliques ;
 - Espaces verts ;
 - Branchements jusqu'au compteur.

Les ouvrages du service sont les suivants :

➤ **Secteur CCPCP**

43 postes de refoulement sont répartis sur le secteur de la CCPCP. Leurs caractéristiques générales sont les suivantes.

Nom	Commune	Débit horaire pompes (m³/h)
Ecole	Cast	nr
Lainec	Cast	15 m³/h
Menic	Cast	26 m³/h
Rue Poul ar Saf	Cast	16 m³/h
Kerrec STEP	Cast	nr
Déesse Brigitte	Dinéault	nr
Parc Garrec	Dinéault	nr
Rue des Primevères	Dinéault	nr
Ty Hure	Dinéault	nr
Parking mairie	Le Cloître-Pleyben	9 m³/h
Rue de la Gare	Le Cloître-Pleyben	9 m³/h
Kerseuch	Pleyben	10 m³/h
Le Chantre	Pleyben	50 m³/h
Petite Vallée	Pleyben	40 m³/h

Nom	Commune	Débit horaire pompes (m³/h)
Jacinthes	Ploéven	5 m³/h
Menhir	Ploéven	10 m³/h
Primevères	Ploéven	10 m³/h
Impasse du Porzay	Plomodiern	6 m³/h
Kergosker	Plomodiern	11 m³/h
Kerharo	Plomodiern	30 m³/h
Launay Bric	Plomodiern	14 m³/h
Rue de la Plage	Plomodiern	4 m³/h
Rue Ster an Alle	Plomodiern	25 m³/h
Toul Douar	Plomodiern	10 m³/h
Becherel	Plonévez-Porzay	21 m³/h
Carn ar Hoat	Plonévez-Porzay	8 m³/h
Cosquinquis	Plonévez-Porzay	41 m³/h
Kermiliau	Plonévez-Porzay	13 m³/h
Kerviachet	Plonévez-Porzay	10 m³/h
Trezmalaouen	Plonévez-Porzay	6 m³/h
Tro ar Hoat	Plonévez-Porzay	8 m³/h
La Beurrerie	Port-Launay	nr
Place général de Gaulle	Port-Launay	nr
Quais Louis Hais	Port-Launay	nr
Bourg	Saint-Coulitz	nr
La Pointe	Saint-Coulitz	nr
Pennaros	Saint-Coulitz	nr
Boutinou 1	Saint-Nic	10 m³/h
Boutinou 2	Saint-Nic	5 m³/h
Cimetière	Saint-Nic	nr
Goulitquer	Saint-Nic	nr
Maison du Vent	Saint-Nic	10 m³/h
Rond-point	Saint-Nic	18 m³/h

Au total, 13 stations d'épuration sont présentes sur le secteur. Leurs caractéristiques générales sont présentées dans le tableau suivant.

Station	Commune	Mise en service	Capacité	Filière	DBO ₅ (kg/j)	Charge hydraulique de référence (m ³ /j)
STEP Kerrec	Cast	2010	900 EH	Boues activées	54	162
Lagune	Lannédern	2008	120 EH	Filtre à sable	-	18
STEP Le Guern	Gouézec	1976	500 EH	Boues activées	30	75
Rhyzostep de Trezmalaouen	Plonévez-Porzay	2020	90 EH	Filtre à sable		
STEP Gamgorel	Plonévez-Porzay	2004	1200 EH	Boues activées	72	180
Rhyzostep Ar Vourc'h	Saint-Nic	2009	350 EH	Filtres plantés de roseaux	-	53
STEP Kerlaeron	Plomodiern	2008	1500 EH	Boues activées	90	270
STEP	Le Cloître Pleyben	2017	320 EH	Boues activées	19,2	48
Lagune de Rouistan	Dinéault	2005	800 EH	Lagunage naturel	48	100
STEP	Ploéven	2019	470 EH	Filtres plantés de roseaux	28,2	71
STEP	Pleyben	2008	4000 EH	Boues activées	240	1020
STEP	Lothey	2010	180 EH	Filtres plantés de roseaux	-	27
Lagune	Lennon	2006	190 EH	Filtre à sable	-	23

➤ **Commune de Châteaulin**

Le réseau de Châteaulin est composé de 17 postes de refoulement et 1 station d'épuration. Ils sont présentés dans les tableaux suivants.

Poste de refoulement	Débit horaire des pompes	Trop-plein
PR Alba	100 m ³ /h	Oui
PR Banine	15 m ³ /h	Non
PR Camping	8 m ³ /h	Oui
PR Châteaulin Pen ar Roz	14 m ³ /h	Oui
PR Coatigaor	18 m ³ /h	Oui
PR Gilap	50 m ³ /h	Oui
PR Global	350 m ³ /h	Oui
PR Impasse du Moulin	15 m ³ /h	Non
PR Impasse des Lauriers	4 m ³ /h	Non
PR Lezabannec	5 m ³ /h	Non
PR Lostang	10 m ³ /h	Oui
PR Mi Route	135 m ³ /h	Oui

PR Moulin	40 m³/h	Oui
PR Route de Quimper	25 m³/h	Non
PR Services techniques	8 m³/h	Non
PR Kroas hent Chateaulin	25 m³/h	Non
PR Maison de retraite	15 m³/h	Non
PR Run ar Puns	22 m³/h	

Station d'épuration	Caractéristiques
Equivalent habitants	25 000 EH
Capacité nominale hydraulique (m³/j)	3 000
Capacité nominale organique (kg DBO ₅ /j)	1 500
Débit de référence 2021 (m³/j)	3 166
Date de mise en service	2006
Date de l'arrêté préfectoral	06/09/2005 + complément au 03/08/2011 (renouvellement en cours)
Code SANDRE	0429026S0005
Milieu récepteur	Type : Estuaire Nom : l'Aulne puis Océan Atlantique
Nom zone sensible	CM - Les fleuves côtiers de l'Elorn non compris au cap de la Chèvre (Code : FR_SA_CM_04204)
Type de traitement	File eau : Boues activées aération prolongée File boues : Séchage solaire
Valorisation des boues	Compostage
Manuel d'autosurveillance	Révisé en 2021

La station d'épuration de Chateaulin réceptionne les eaux usées de plusieurs collectivités. Le tableau suivant présente les conventions de réception des eaux usées existantes.

Commune / Industriel	Volume de déversement maximum autorisé
Commune de Dinéault	3 000 m³/an
Commune de Port-Launay	Pas de volume fixé
Commune de Saint-Coulitz	8 000 m³/an
La société laitière de Pontivy	200 m³/j
Le Moulin de la Marche (usine de poissons fumés)	450 m³/j
Marine Harvest Kritsen (usine de produits de la mer)	30 m³/j

Le schéma directeur d'assainissement mentionne l'existence de 52 regards mixtes pouvant être considérés comme déversoirs d'orage. En cas de fortes pluies, les eaux se déversent dans le réseau d'eaux pluviales et inversement. Il est préconisé la création d'un autre réseau d'eaux usées en parallèle sur les secteurs concernés afin d'éviter l'infiltration d'eaux pluviales dans le réseau d'eaux usées et le rejet d'eaux usées dans le réseau pluvial.

➤ **Commune de Saint-Ségal**

La commune de Saint-Ségal possède un poste de refoulement sur son réseau dont les caractéristiques sont présentées dans le tableau suivant.

Postes de relèvement	Capacité des pompes	Trop plein
PR Ty Douar	7 m ³ /h	Oui (non instrumenté)

II PERIMETRE : CAST, DINEULT, GOUZEC, LANNEDERN, LE CLOITRE PLEYBEN, LENNON, LOTHEY (ZAC TY HEMON), PLOEVEN, PLOMODIERN, PLONEVEZ-PORZAY, PORT LAUNAY, SAINT COULITZ, SAINT NIC

II.1 LE CONTRAT

Le service est exploité en délégation de service public (concession).

Le délégataire est SAUR en vertu d'un contrat ayant pris effet le 1er janvier 2020 pour une durée de 5 ans. Le contrat arrivera à échéance le 31 décembre 2024.

Le contrat a fait l'objet de deux avenants en 2020 : intégration de Lennon, modification du fonds de renouvellement et de l'assiette, paiement de la convention de traitement de Saint-Nic par la collectivité, modification des tarifs.

II.2 LES FAITS MARQUANTS EN 2023

- **Tempête CIARAN**

Concernant le service d'assainissement des eaux usées : environ 135 postes de relevage ont été impactés par des coupures d'alimentation électrique, pendant plusieurs jours voire semaines pour certains, avant retour à la normale. Sur le territoire de la Communauté de Communes de Pleyben Châteaulin Porzay, des coupures électriques et des perturbations du système de traitement des eaux usées ont eu lieu entre le 1er et le 4 novembre, sur plusieurs installations du secteur (Postes de relevage et STEP) : PR Kerseuch ; PR Le Chantre ; Rhizostep Ar Vourc'h SAINT NIC ; STEP de CLOITRE-PLEYBEN ; STEP de PLEYBEN ; STEP de PLONEVEZ-PORZAY ; STEP de PLOMODIERN ; STEP de GOUZEC.

- **Plomodiern : casse du pont racleur**

Casse du roulement du pont racleur, entraînant l'arrêt de l'extraction des boues, avec nécessité de faire venir des camions hydrocureurs pour transfert des boues sur les lits plantés de roseaux. Aucun impact sur les analyses en revanche.

- **Débordements à Saint-Nic**

A Saint Nic, sur le PR du Rond-Point : des investigations ont été faites. La surcharge du réseau du camping à proximité fait déborder le PR car achemine bcp d'eaux parasites dues à la montée du niveau des nappes en période hivernale. Le dossier est désormais entre les mains de la CCPCP et la Police de l'eau.

- **Recherche de clients non taxés : 35 clients trouvés**

- **Gros travaux de renouvellement à la STEP de Plonevez Porzay**

Changement de la turbine à Plonevez Porzay, faite sur mesure avec une entreprise spécialisée (EUROPELEC).

II.3 LES PROPOSITIONS D'AMELIORATION

- Programme de renouvellement annuel des réseaux d'assainissement d'eaux usées : conduites en amiante ciment en très mauvaise état. Exemple de secteur : Route de quimper à Pleyben, Rue Jacques Prévert à PLEYBEN,
- Prévoir de travaux de consolidation du décanteur de la STEP de Gouézec qui fuit de plus en plus,
- Continuer la sécurisation des sites pour les agents d'exploitation.

II.4 L'EXPLOITATION

- **Interventions**

	2023
Nombre d'interventions pour désobstruction	7
Nombre de nettoyage de postes	30

- **Hydrocurage préventif et inspections télévisées**

	2023
Linéaire d'hydrocurage préventif (ml)	6 334
Linéaire d'inspections télévisées (ml)	1 214

- **Contrôles de branchements**

	2023
Nombre de contrôles effectués (yc cessions immobilières)	94

II.5 LES INDICATEURS 2023

- Nombre d'abonnés et volumes transitant

	2020	2021	2022	2023
Nombre d'abonnés	4 127	4 297	4 384	4 442
Assiette de redevance (m³/an)	257 273	298 656	298 386	300 148
Volumes traités STEP	336 345	314 687	313 166	359 314
Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte eaux usées, unitaire ou séparatif	/	10 098	10 098	10 232

Les eaux claires parasites peuvent provenir de différentes origines. Il s'agit généralement d'eau météorique présente du fait de mauvais raccordements au réseau, ou encore d'intrusion dans les canalisations à cause de défauts structurels.

- Éléments financiers

	Indicateur	2020	2021	2022	2023
D204.0	Prix TTC du service pour 120 m³ (en €/m³)	3,47	3,26	3,35	3,91
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité (en €/m³)	0,00002	0,00002	0	nr
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	/	0,52	2,05%	nr
P258.1	Taux de réclamations (u/1 000 abonnés)	0	0	0	0

Le montant des abandons de créances, exprimé en euro par m³, représente le montant des abandons de créances voté par le conseil municipal au cours de l'année ou réalisé par le délégataire, ainsi que les versements effectués par la commune au profit d'un fond créé en application de l'article L. 261-4 du code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement par exemple), ramené au volume facturé sur l'année.

Il représente la part de la solidarité aux abonnés les plus démunis dans le prix du service.

- Réseau

	Indicateur	2020	2021	2022	2023
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	0	0	0	0
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	100 %	100%	100%	100%

	Indicateur	2020	2021	2022	2023
P251.1	Taux de débordement d'effluents dans les locaux d'usagers	0	0	0	0
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	7,441	1,816	1,784	1,738
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	30	0	20	60

L'indicateur P201.1 permet d'évaluer le rapport entre le nombre d'abonnés desservis par le service d'assainissement collectif sur le nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de ce service.

- **Boues**

	Indicateur	2020	2021	2022	2023
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration (en tonne de matière sèche)	70,91	83,51	99,88	66,50
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%	100%	100%

L'indicateur P206.3 mesure le taux de boues évacuées selon une filière conforme à la réglementation. Un taux de conformité de 100% implique la conformité totale du transport des boues et de leur filière de traitement.

- **Conformité de l'assainissement**

	Indicateur	2020	2021	2022	2023
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	Oui	Oui	Oui	N.C
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	Oui	Oui	Oui	N.C
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	Oui	Oui	Oui	N.C
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	/	/	96,8%	94,6%

Les indicateurs de conformité ne sont pas connus pour 2023. Les valeurs relatives à 2022 étaient les suivantes :

	P203.3	P204.3	P205.3
STEP Pleyben	Oui	Oui	Oui
STEP Cast (Kerrec)	Non concerné	Oui	Oui
STEP Gouézec (Le Guern)	Non concerné	Oui	Oui
STEP Le Cloître-Pleyben	Non concerné	Oui	Oui
STEP Plonévez-Porzay (Gamgorel)	Non concerné	Oui	Oui
STEP Plomodiern (Kerlaeron)	Non concerné	Oui	Oui

Les informations concernant ces trois indicateurs sont communiquées par la Police de l'Eau dans son rapport relatif à la conformité.

- **Gestion patrimoniale du réseau**

	Indicateur	2020	2021	2022	2023
P202.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	22 /120	23 /120	23/120	23/120

Cet indicateur permet de suivre l'évolution de la politique de gestion patrimoniale du réseau. Sa valeur est comprise entre 0 et 120.

La valeur de 23/120 indique une très mauvaise connaissance du réseau. L'amélioration de cet indice impliquerait de connaître les matériaux, les diamètres ainsi que les dates de pose des conduites pour au moins 50% du linéaire. Notons que des points sont affectés pour la partie, C, mais ne peuvent être attribués du fait que le seuil de 40 points n'est pas atteint pour les parties A+B.

	Indicateur	2020	2021	2022	2023
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0,14%	0,13%	0,19%	0.06%

Cet indicateur complète l'information sur la gestion du patrimoine et permet de suivre l'évolution du plan de renouvellement.

Il est également à relier à l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale (P103.2), pour appréhender de manière plus transversale le bilan de la gestion patrimoniale du réseau.

L'indicateur est calculé ainsi :

$$\frac{\text{Longueur cumulée du linéaire de canalisations du réseau de desserte renouvelé au cours des années } N - 4 \text{ à } N}{5 \times \text{linéaire de réseau au 31 décembre de l'année } N} \times 100$$

II.6 LE PRIX DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT

- La facture 120 m³

L'évolution du prix du service de l'eau (redevances comprises, mais hors assainissement) par m³ [D202.0] pour 120 m³, au tarif en vigueur au 1^{er} janvier de l'année de présentation du rapport, est la suivante :

Facture type 120 m³		01/01/2021		01/01/2022		01/01/2023		01/01/2024		Evol 23/24
		Prix unitaire	Montant	Prix unitaire	Montant	Prix unitaire	Montant	Prix unitaire	Montant	
Part Délégataire	Part fixe (€ HT)	36,38	200,96	38,22	211,13	43,43	239,90	44,44	245,49	2,33%
	Part variable (€ HT/m³)*	1,0236		1,0754		1,2219		1,2504		
		1,5454		1,6237		1,8449		1,8879		
Part Collectivité	Part fixe (€ HT)	24,75	135,15	24,71	137,81	25	157,00	30,00	162,00	3,18%
	Part variable (€ HT/m³)	0,92		0,92		1,1		1,10		
Redevances	Modernisation des réseaux de collecte (€HT/m³)	0,15	18	0,16	19,2	0,16	19,2	0,16	19,2	-
Total HT		378,77		365,45		419,10		426,69		1,81%
TVA (10 %)		37,88		36,54		41,61		42,67		
Total TTC		416,65		401,99		457,71		469,36		
Prix TTC au m³		3,47		3,35		3,81		3,91		

* La part variable comporte 2 tranches : la première pour une consommation inférieure à 40 m³, la seconde pour une consommation supérieure à 40 m³

La part revenant au délégataire est fixée dans le contrat. Elle évolue selon une formule de révision fixée dans le contrat d'affermage, qui s'appuie sur la valeur de divers indices réglementaires. Elle correspond à sa rémunération pour l'exploitation.

La part de la collectivité évolue selon les délibérations du conseil communautaire. Elle est destinée à financer les investissements pour l'amélioration du patrimoine du service.

La part revenant à l'agence de l'eau évolue selon les délibérations de son conseil d'administration pour ce qui est des montants de référence.

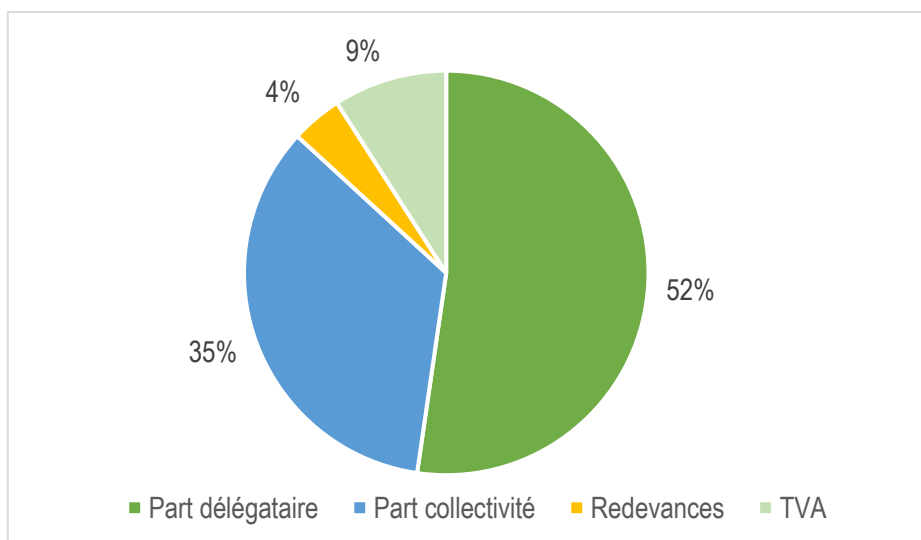
- Décomposition et évolution du prix de l'eau

En application du contrat de concession, le concessionnaire de l'eau potable est chargé du recouvrement des factures d'assainissement. Il assure ensuite le reversement à la collectivité, à l'agence de l'eau et à l'exploitant du service d'assainissement (le cas échéant) des parts qui leur reviennent.

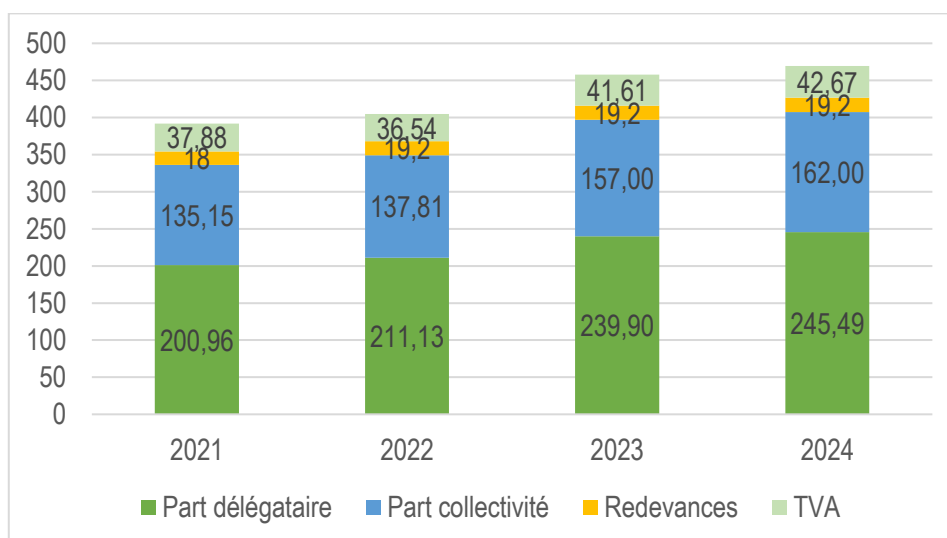
La TVA s'applique au taux de 10% sur l'ensemble des éléments de la facture.

Pour une facture de 120 m³ en 2024, la répartition se présente comme suit :

	2024
Part Concessionnaire	245,49
Part Collectivité	162,00
Redevances	19,2
TVA	42,67
Facture totale	469,36



Le prix au m3 pour une facture de 120 m3 a augmenté de 1.81 % entre 2023 et 2024. La part délégataire représente 52% de la facture totale, et la part collectivité 35 %. Le graphique suivant permet de visualiser l'évolution de la facture globale :



La réglementation impose que le montant de la part fixe totale (part fixe collectivité + part fixe délégataire) ne dépasse pas 40 % de la facture totale hors taxes et redevances. Dans le cas de la collectivité, la part fixe représente 18.3 % de la facture totale hors taxes et redevances, soit inférieure au seuil imposé par la loi.

III PERIMETRE : CHATEAULIN

III.1 LE CONTRAT

Le service est exploité en délégation de service public (concession).

Le délégataire est VEOLIA en vertu d'un contrat ayant pris effet le 1^{er} janvier 2013 pour une durée de 12 ans. Le contrat arrivera à échéance le 31 décembre 2024.

Le contrat a fait l'objet de trois avenants en 2019, 2020 et 2022 :

- Intégration de 5 postes de refoulement,
- Intégration du réseau dans le périmètre, mise en place d'opérations d'entretien du réseau, alimentation du SIG, traitement des DT/DICT, création d'un fonds de renouvellement curatif pour branchements, modification des tarifs,
- Modification de la filière de traitement des boues : passage au compostage pour l'hygiénisation des boues COVID, suppression d'un investissement (bâche solaire), suppression du fonds de renouvellement, utilisation d'une partie du programme de renouvellement.

III.2 LES FAITS MARQUANTS EN 2023

- Réseau de Châteaulin

Les contrôles de conformité assainissement vente sont compliqués à réaliser du fait de l'absence de boîte de branchement accessible sur certains branchements. Les problématiques sont traitées au cas par cas.

- Installations de Châteaulin

Suite à la période covid les boues sont toujours évacuées en compostage.

Janvier 2023 : mise en défaut du traitement UV suite à un orage. Les pièces endommagées ont été réparées par la suite.

Mars 2023 : remplacement des diffuseurs du traitement des graisses.

Juin 2023 : déversement poste GILAP suite à une coupure électrique dans le cadre d'une intervention ENEDIS.

Juillet 2023 : remplacement des diffuseurs du bassin 1 ; déversement poste GILAP suite à un défaut électrique lié à une poire de détection défaillante.

Août 2023 : tempête estivale Patricia, coupures électriques.

Novembre 2023 : Lors de la tempête CIARAN le poste global n'a plus été alimenté en énergie du 02/11 au 03/11. Un groupe électrogène a été installé le 03/11. L'électricité a été remise en service le samedi. Déversements du poste

global pendant cette période. Les postes suivants ont débordé suite à diverses coupures électriques liées à la tempête : Coatigaor, camping, gilap, lostang, mi-route, moulin de la marche, penaroz, alba. Les dégâts occasionnés sur la station (solin, bac acier, espace vert) ont été traités.

III.3 LES PROPOSITIONS D'AMELIORATION

- Mise en place de Conventions Spécifiques de Déversement avec les industriels de la commune,
- L'intervention réalisée en 2022 de réduction de la fissure n'est pas suffisante et non pérenne dans le temps. Une intervention plus lourde et durable est à mettre en œuvre,
- Présence importante d'eau claire parasite dans le réseau de collecte (60 regards mixtes avec possibilité d'entrée d'eau pluviale dans le réseau d'eau usée et inversement) : mise en place d'un programme de travaux réseau.

III.4 L'EXPLOITATION

- Interventions

	2023
Nombre d'interventions pour désobstruction	9
Nombre de nettoyage de postes	nr

- Hydrocurage préventif et inspections télévisées

	2023
Linéaire d'hydrocurage préventif (ml)	8 640
Linéaire d'inspections télévisées (ml)	nr

- Contrôles de branchements

	2023
Nombre de contrôles effectués (yc cessions immobilières)	47

III.5 LES INDICATEURS 2023

- Nombre d'abonnés et volumes transitant

	2020	2021	2022	2023
Nombre d'abonnés	2 620	2 659	2 717	2 721
Assiette de redevance (m³/an)	328 170	364 268	400 892	390 144
Volumes traités STEP	682 981	676 817	641 618	756 038
Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte eaux usées, unitaire ou séparatif	5 228	5 190	5 150	5 143

- Éléments financiers

	Indicateur	2020	2021	2022	2023
D204.0	Prix TTC du service pour 120 m³ (en €/m³)		3,21	3,31	3,69
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité (en €/m³)	-	-	-	nr

Le montant des abandons de créances, exprimé en euro par m³, représente le montant des abandons de créances voté par le conseil municipal au cours de l'année ou réalisé par le délégataire, ainsi que les versements effectués par la commune au profit d'un fond créé en application de l'article L. 261-4 du code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement par exemple), ramené au volume facturé sur l'année.

Il représente la part de la solidarité aux abonnés les plus démunis dans le prix du service.

- Réseau

	Indicateur	2020	2021	2022	2023
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	0	0	nr	nr
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	/	/	/	nr

L'indicateur P201.1 permet d'évaluer le rapport entre le nombre d'abonnés desservis par le service d'assainissement collectif sur le nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de ce service.

- Boues

	Indicateur	2020	2021	2022	2023
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration (en tonne de matière sèche)	161,3	178,5	185,0	171,80

	Indicateur	2020	2021	2022	2023
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%	100%	100%

L'indicateur P206.3 mesure le taux de boues évacuées selon une filière conforme à la réglementation. Un taux de conformité de 100% implique la conformité totale du transport des boues et de leur filière de traitement.

- **Conformité de l'assainissement**

	Indicateur	2020	2021	2022	2023
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	Oui	Oui	Oui	N.C
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	Oui	Oui	Oui	N.C
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	Oui	Oui	Oui	N.C
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	98%	98%	96%	92%

Les informations concernant ces trois indicateurs sont communiquées par la Police de l'Eau dans son rapport relatif à la conformité.

- **Gestion patrimoniale du réseau**

	Indicateur	2020	2021	2022	2023
P202.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	26 /120	26 /120	37 /120	37 /120

Cet indicateur permet de suivre l'évolution de la politique de gestion patrimoniale du réseau. Sa valeur est comprise entre 0 et 120.

La valeur de 37/120 indique une très mauvaise connaissance du réseau. L'amélioration de cet indice impliquerait de connaître les matériaux, les diamètres ainsi que les dates de pose des conduites pour au moins 50% du linéaire. Notons que des points sont affectés pour la partie, C, mais ne peuvent être attribués du fait que le seuil de 40 points n'est pas atteint pour les parties A+B.

	Indicateur	2020	2021	2022	2023
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	nr	nr	nr	nr

Cet indicateur complète l'information sur la gestion du patrimoine et permet de suivre l'évolution du plan de renouvellement.

Il est également à relier à l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale (P103.2), pour appréhender de manière plus transversale le bilan de la gestion patrimoniale du réseau.

L'indicateur est calculé ainsi :

$$\frac{\text{Longueur cumulée du linéaire de canalisations du réseau de desserte renouvelé au cours des années } N - 4 \text{ à } N}{5 \times \text{linéaire de réseau au 31 décembre de l'année } N} \times 100$$

III.6 LE PRIX DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT

- La facture 120 m³

L'évolution du prix du service de l'eau (redevances comprises, mais hors assainissement) par m³ [D202.0] pour 120 m³, au tarif en vigueur au 1^{er} janvier de l'année de présentation du rapport, est la suivante :

Facture type 120 m³		01/01/2021		01/01/2022		01/01/2023		01/01/2024		Evol 23/24
		Prix unitaire	Montant	Prix unitaire	Montant	Prix unitaire	Montant	Prix unitaire	Montant	
Part Délégitaire	Part fixe (€ HT)	17,62	189,58	18,18	195,54	19,16	206,24	20,6	221,60	7,45%
	Part variable (€ HT/m³)	1,433		1,478		1,559		1,675		
Part Collectivité	Part fixe (€ HT)	24,72	135,12	24,72	135,12	24,72	135,12	30,00	162,00	19,89%
	Part variable (€ HT/m³)	0,92		0,92		0,92		1,10		
Redevances	Modernisation des réseaux de collecte (€HT/m³)	0,15	18	0,16	19,2	0,16	19,2	0,16	19,2	-
Total HT		342,70		349,86		360,56		402,80		11,72%
TVA (10 %)		34,27		34,99		36,06		40,28		
Total TTC		376,97		384,85		396,62		443,08		
Prix TTC au m³		3,14		3,21		3,31		3,69		

Pour l'année 2023, le montant de l'abonnement de la part collectivité est mentionné à 24,72 € malgré la délibération de la CCPCP en date du 13 décembre 2022 qui instaure la part fixe à 25,00 € HT pour les 16 communes concernées par la compétence. Concernant la part variable, le délégataire semble l'avoir facturée à 0,92 € malgré un prix fixé à 1.10 par délibération.

La part revenant au délégataire est fixée dans le contrat. Elle évolue selon une formule de révision fixée dans le contrat d'affermage, qui s'appuie sur la valeur de divers indices réglementaires. Elle correspond à sa rémunération pour l'exploitation.

La part de la collectivité évolue selon les délibérations du conseil communautaire. Elle est destinée à financer les investissements pour l'amélioration du patrimoine du service.

La part revenant à l'agence de l'eau évolue selon les délibérations de son conseil d'administration pour ce qui est des montants de référence.

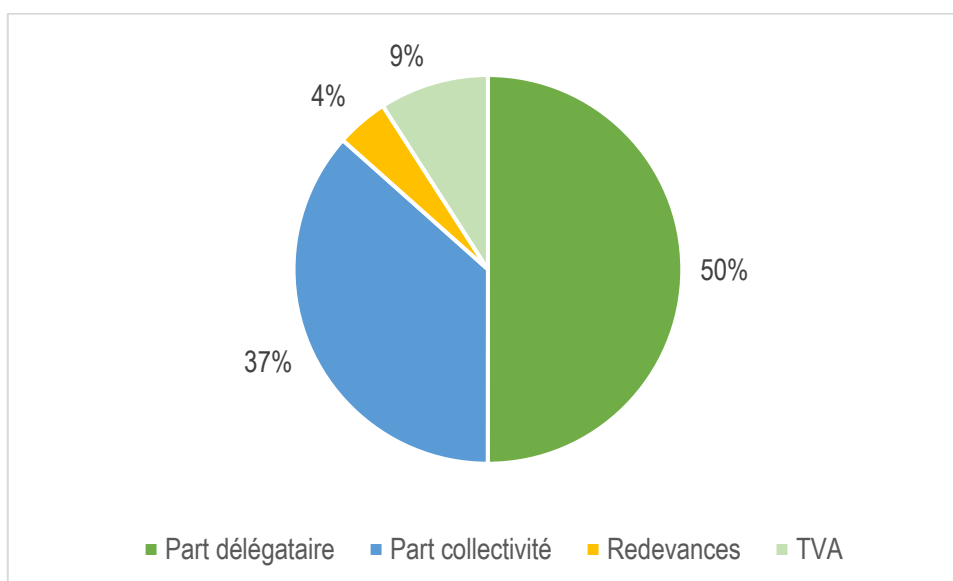
- Décomposition et évolution du prix de l'eau

En application du contrat de concession, le concessionnaire de l'eau potable est chargé du recouvrement des factures d'assainissement. Il assure ensuite le reversement à la collectivité, à l'agence de l'eau et à l'exploitant du service d'assainissement (le cas échéant) des parts qui leur reviennent.

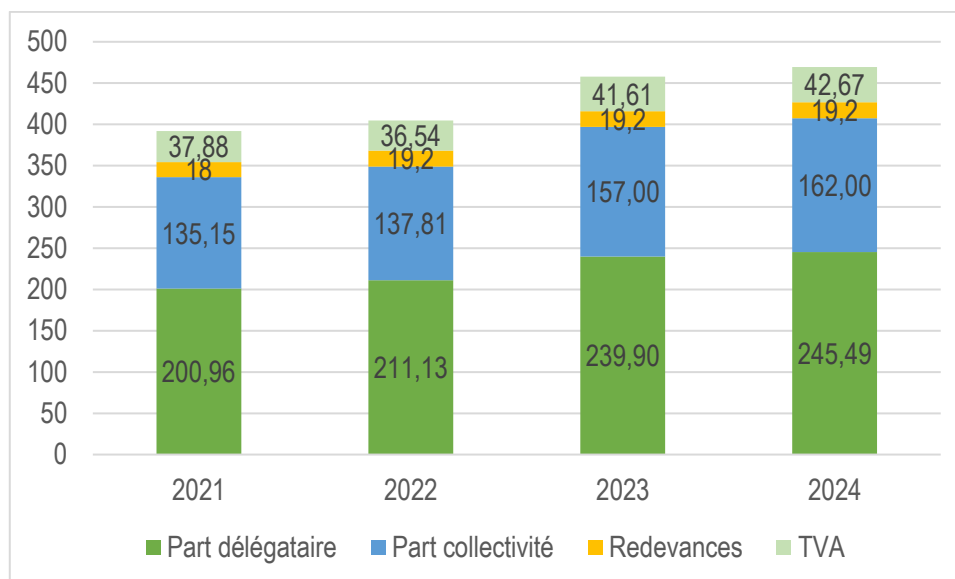
La TVA s'applique au taux de 10% sur l'ensemble des éléments de la facture.

Pour une facture de 120 m³ en 2024, la répartition se présente comme suit :

	2024
Part Concessionnaire	221,60
Part Collectivité	162,00
Redevances	19,2
TVA	40,28
Facture totale	443,08



Le prix au m3 pour une facture de 120 m3 a augmenté de 11.72 % entre 2023 et 2024. La part délégataire représente 50% de la facture totale, et la part collectivité 37 %. Le graphique suivant permet de visualiser l'évolution de la facture globale :



La réglementation impose que le montant de la part fixe totale (part fixe collectivité + part fixe délégataire) ne dépasse pas 40 % de la facture totale hors taxes et redevances. Dans le cas de la collectivité, la part fixe représente 13.2% de la facture totale hors taxes et redevances, soit inférieure au seuil imposé par la loi.

IV PERIMETRE : SAINT SEGAL

IV.1 LE CONTRAT

Le service est exploité en délégation de service public (concession).

Le délégataire est SAUR en vertu d'un contrat ayant pris effet le 1^{er} janvier 2012 pour une durée initiale de 10 ans. Le contrat a été prolongé pour 3 ans, et arrivera à échéance le 31 décembre 2024.

Le contrat a fait l'objet d'un avenant en 2022, afin de prolonger le contrat de 3 ans.

IV.2 LES FAITS MARQUANTS EN 2023

- Poste de relèvement de Ty Douar

Problème récurrent de bouchage de pompe qui est lié aux lingettes qui sont jetées dans les toilettes. Il serait intéressant d'informer les usagers, par le biais du bulletin municipal de jeter les lingettes dans les poubelles et non dans les toilettes

IV.3 LES PROPOSITIONS D'AMELIORATION

- Poste de relèvement de Ty Douar : prévoir la mise en place d'une clôture pour sécuriser le site,
- Sur le réseau : afin de faciliter les interventions sur le réseau lors de curage préventif ou curatif, Il est nécessaire de mettre à niveau les tampons d'égouts qui sont sous l'enrobé dans le bourg.

IV.4 L'EXPLOITATION

- Interventions

	2023
Nombre d'interventions pour désobstruction	0
Nombre de nettoyage de postes	2

- Hydrocurage préventif et inspections télévisées

	2023
Linéaire d'hydrocurage préventif (ml)	0

	2023
Linéaire d'inspections télévisées (ml)	0

- **Contrôles de branchements**

	2023
Nombre de contrôles effectués (yc cessions immobilières)	nr

IV.5 LES INDICATEURS 2023

- **Nombre d'abonnés et volumes transitant**

	2020	2021	2022	2023
Nombre d'abonnés	192	210	208	212
Assiette de redevance (m³/an)	13 215	14 142	14 507	13 874
Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte eaux usées, unitaire ou séparatif		525	520	530

- **Éléments financiers**

	Indicateur	2020	2021	2022	2023
D204.0	Prix TTC du service pour 120 m³ (en €/m³)	2,14	2,19	2,2	2,57
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité (en €/m³)	0,0003	0	0,00047	nr
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	2,53%	2,69%	2,89%	nr
P258.1	Taux de réclamations (u/1 000 abonnés)	0	0	0	nr

Le montant des abandons de créances, exprimé en euro par m³, représente le montant des abandons de créances voté par le conseil municipal au cours de l'année ou réalisé par le délégataire, ainsi que les versements effectués par la commune au profit d'un fond créé en application de l'article L. 261-4 du code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement par exemple), ramené au volume facturé sur l'année.

Il représente la part de la solidarité aux abonnés les plus démunis dans le prix du service.

- Réseau

	Indicateur	2020	2021	2022	2023
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	0	0	0	0
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	100%	100%	100%	100%

L'indicateur P201.1 permet d'évaluer le rapport entre le nombre d'abonnés desservis par le service d'assainissement collectif sur le nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de ce service.

- Gestion patrimoniale du réseau

	Indicateur	2020	2021	2022	2023
P202.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	-	75 / 120	75 / 120	73/120

Cet indicateur permet de suivre l'évolution de la politique de gestion patrimoniale du réseau. Sa valeur est comprise entre 0 et 120.

La valeur de 73/120 indique une connaissance moyenne du réseau. La perte de 2 points par rapport à 2022 provient d'une mise à jour de la base de données du délégataire, concernant la connaissance de la date de pose des conduites : celles-ci étaient a priori connues à 100% dans le RAD 2022. Dans celui de 2032, elles sont connues à 80.6%.

	Indicateur	2020	2021	2022	2023
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	/	/	/	0

Cet indicateur complète l'information sur la gestion du patrimoine et permet de suivre l'évolution du plan de renouvellement.

Il est également à relier à l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale (P103.2), pour appréhender de manière plus transversale le bilan de la gestion patrimoniale du réseau.

L'indicateur est calculé ainsi :

$$\frac{\text{Longueur cumulée du linéaire de canalisations du réseau de desserte renouvelé au cours des années } N - 4 \text{ à } N}{5 \times \text{linéaire de réseau au 31 décembre de l'année } N} \times 100$$

IV.6 LE PRIX DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT

- La facture 120 m³

L'évolution du prix du service de l'eau (redevances comprises, mais hors assainissement) par m³ [D202.0] pour 120 m³, au tarif en vigueur au 1^{er} janvier de l'année de présentation du rapport, est la suivante :

Facture type 120 m³		01/01/2021		01/01/2022		01/01/2023		01/01/2024		Evol 23/24
		Prix unitaire	Montant	Prix unitaire	Montant	Prix unitaire	Montant	Prix unitaire	Montant	
Part Délégataire	Part fixe (€ HT)	33,83	85,934	33,83	85,934	37,6	95,5	39,2	99,57	4,26%
	Part variable (€ HT/m³)	0,4342		0,4342		0,4825		0,5031		
Part Collectivité	Part fixe (€ HT)	24,71	135,11	24,71	135,11	25	157	30,00	162,00	3,18%
	Part variable (€ HT/m³)	0,92		0,92		1,1		1,10		
Redevances	Modernisation des réseaux de collecte (€HT/m³)	0,15	18	0,15	18	0,16	19,2	0,16	19,2	-
Total HT		239,04		239,04		271,70		280,77		3,34%
TVA (10 %)		23,90		23,90		27,17		28,08		
Total TTC		262,95		262,95		298,87		308,85		
Prix TTC au m³		2,19		2,19		2,49		2,57		

La part revenant au délégataire est fixée dans le contrat. Elle évolue selon une formule de révision fixée dans le contrat d'affermage, qui s'appuie sur la valeur de divers indices réglementaires. Elle correspond à sa rémunération pour l'exploitation.

La part de la collectivité évolue selon les délibérations du conseil communautaire. Elle est destinée à financer les investissements pour l'amélioration du patrimoine du service.

La part revenant à l'agence de l'eau évolue selon les délibérations de son conseil d'administration pour ce qui est des montants de référence.

- Décomposition et évolution du prix de l'eau

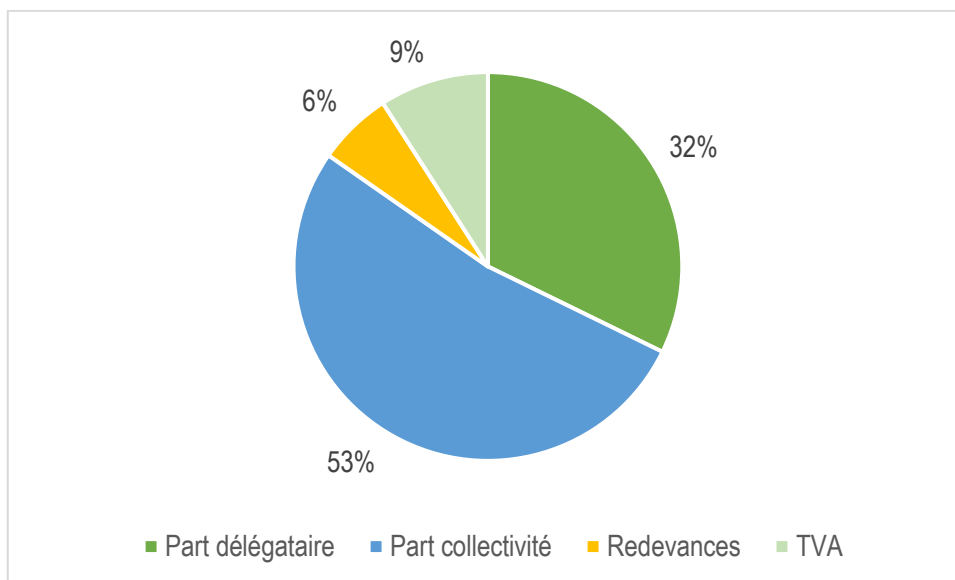
En application du contrat de concession, le concessionnaire de l'eau potable est chargé du recouvrement des factures d'assainissement. Il assure ensuite le reversement à la collectivité, à l'agence de l'eau et à l'exploitant du service d'assainissement (le cas échéant) des parts qui leur reviennent.

La TVA s'applique au taux de 10% sur l'ensemble des éléments de la facture.

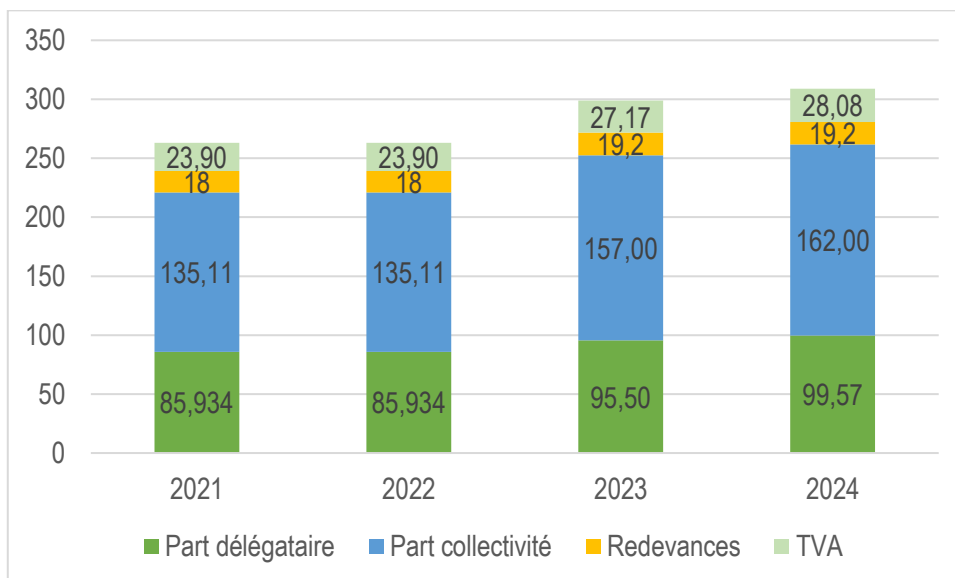
Pour une facture de 120 m³ en 2024, la répartition se présente comme suit :

	2024
Part Concessionnaire	99,57

Part Collectivité	162,00
Redevances	19,2
TVA	28,08
Facture totale	308,85



Le prix au m³ pour une facture de 120 m³ a augmenté de 3.34 % entre 2023 et 2024. La part délégataire représente 32% de la facture totale, et la part collectivité 53 %. Le graphique suivant permet de visualiser l'évolution de la facture globale :



La réglementation impose que le montant de la part fixe totale (part fixe collectivité + part fixe délégataire) ne dépasse pas 40 % de la facture totale hors taxes et redevances. Dans le cas de la collectivité, la part fixe représente 26.5 % de la facture totale hors taxes et redevances, soit inférieure au seuil imposé par la loi.

V DONNEES FINANCIERES DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT

V.1 ETAT DE LA DETTE DU SERVICE

- Encours au 31 décembre 2023 : 4 315 055 €
- Annuités :
 - o Capital : 380 194.16 €
 - o Intérêt : 138 833.12 €
- Pour les collectivités disposant d'une CCSPL : Epargne brute annuelle au 31 décembre 2023 : 605 310.74 €

V.2 LES AMORTISSEMENTS

- Dotation pour l'exercice 2023 : 832 240.14 €
- Etat de l'actif au 31 décembre 2023 : 28 838 365.49 €

V.3 MONTANT FINANCIER DES TRAVAUX ENGAGES PENDANT LE DERNIER EXERCICE BUDGETAIRE

Aucun

V.4 PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE

Projets	Montant prévisionnel € TTC
Schéma directeur	176 401.20 € dont 4 528.80 € mandatés en 2023

V.5 PROGRAMMES PLURIANNUELS DE TRAVAUX ADOPTES PAR L'ASSEMBLEE DELIBERANTE AU COURS DE L'EXERCICE

Aucun

V.6 SURTAXE DE LA COLLECTIVITE :

- Montants perçus pour l'exercice 2023 au titre de la facturation de l'assainissement collectif : 881 042.67 € HT
– 967 840.17 € TTC
- Montants des recettes totales du service pour l'exercice 2023 : 924 236.13 € HT

V.7 ACTION DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE

- Descriptifs et montant financiers des opérations de coopération décentralisée conduites en application de l'article L. 1115 du CGCT : /
- Abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité :
 - Montant : /
 - Nombre de demandes reçues : /

VI SYNTHÈSE DES INDICATEURS ET CHIFFRES CLEFS DU SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

VI.1 LA VIE DES CONTRATS

	CCPCP	CHATEAULIN	ST SEGAL
Délégataires	SAUR	VEOLIA	SAUR
Échéance du contrat	31/12/2024	31/12/2024	31/12/2024
Avenants du contrat	2020 2020	2019 2020 2022	2022
Nombre de communes gérées	14	1	1

VI.2 LES DONNÉES DU SERVICE

	CCPCP	CHATEAULIN	ST SEGAL	TOTAL 2023
Nb branchements	4 442	1 607	212	6 261,00
Nb abonnés	4 442	2 721	212	7 375,00
Nb habitant desservis	10 232	5 143	530	15 905,00
Longueur de réseau	115,07	45,19	4,67	164,94
Densité linéaire d'abonnés	38,60	35,56	45,40	119,56

VI.3 LES VOLUMES

	CCPCP	CHATEAULIN	ST SEGAL	TOTAL 2023
Volume collecté	351 035	733 167	0	1 084 202
Volume traité	359 314	756 038	0	1 115 352
Volume facturé	300 148	390 144	13 874	704 166
Consommation moyenne par abonné	68	143	65	276

VI.4 CONFORMITE DU TRAITEMENT

	Conformité performance épuration 2022	Conformité performance épuration 2023
Lagunes de Rouistan Cne DINEAULT	100%	100%
STEP - Cne de LE CLOITRE-PLEYBEN	100%	100%
STEP Cne PLEYBEN	100%	100%
STEP CNE PLOEVEN	100%	0%
STEP Gamgorel - PLONEVEZ PORZAY	100%	100%
STEP Kerlaeron CNE PLOMODIERN	100%	100%
STEP Kerrec Cne CAST	100%	100%
STEP Le Guern CNE GOUZEC	100%	100%
Rhizostep Ar Vourc'h Cne SAINT NIC	0%	0%
Lagune Cne LENNON	Pas de données	Pas de données
Lagune Cne LANNEDERN	Pas de données	Pas de données
Rhizostep de Trezmalaouen Cne PLONEVEZ PORZAY	Pas de données	Pas de données
STEP de LOTHEY - Zone de Ty Hemon	Pas de données	Pas de données
STEP Kerdour de Châteaulin	100%	100%

VI.5 INDICATEURS DE PERFORMANCE

	CCPCP	CHATEAULIN	ST SEGAL	TOTAL 2023
Nombre autorisation de déversement	0	nr	nr	-
Quantité de boues issus des ouvrages d'épuration	66,50	171,80	-	238,30
Taux de Boues issus des ouvrages d'épuration	100%	100%	-	100%
Taux de desserte	100%	nr	100%	-
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale de collecte des eaux usées	23/120	37/120	73/120	44/120 (moyenne)
Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	60/120	nr	20/120	40/120 (moyenne)
Taux de réclamation	0	nr	nr	-
Longueur cumulée de canalisation renouvelée	0,36	0,00	0,00	0,36
Taux de renouvellement des réseaux de collecte	0,06%	0,00%	0,00%	0,00
Nombre de point de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage pour 100 km de réseau	1,74	0,00	0,00	1,74

	CCPCP	CHATEAULIN	ST SEGAL	TOTAL 2023
Taux de débordement des effluents dans les locaux de usagers	0	0	nr	0

VI.6 LES TARIFS AU 1^{ER} JANVIER 2023

	CCPCP	CHATEAULIN	ST SEGAL	MOYENNE 2023
Abonnement délégataire	44,44	20,60	39,20	34,75
Abonnement collectivité	30,00	30,00	30,00	30,00
Consommation délégataire	-	1,6750	0,5031	1,09
Consommation délégataire 1 à 40 m3	1,2504	-	-	1,25
Consommation délégataire 41 à 120 m3	1,8879	-	-	1,89
Consommation collectivité	1,10	1,10	1,10	1,10
Modernisation du réseau	0,16	0,16	0,16	0,16

VI.7 LA FACTURE TYPE POUR 120 M³ ET PRIX MOYEN

	CCPCP	CHATEAULIN	ST SEGAL	MOYENNE 2023
Part fixe délégataire	44,44	20,60	39,20	34,75
Part fixe collectivité	30,00	30,00	30,00	30,00
<u>Part fixe annuelle</u>	74,44	50,60	69,20	64,75
Part variable délégataire	201,0480	201,0000	60,3720	154,14
Part variable collectivité	132,00	132,00	132,00	132,00
<u>Part variable annuelle</u>	333,05	333,00	192,37	286,14
Part Modernisation	19,20	19,20	19,20	19,20
<u>TOTAL facture HT</u>	426,69	402,80	280,77	370,09
TVA (10%)	42,67	40,28	28,08	37,01
<u>TOTAL TTC</u>	469,36	443,08	308,85	407,10
Prix moyen TTC pour 120 m3	3,91	3,69	2,57	3,39

VI.8 INDICATEURS FINANCIERS

	CCPCP	CHATEAULIN	ST SEGAL	MOYENNE 2023
Somme des abandons de créances (6542)	nr	nr	nr	-
Montant des actions de solidarités	nr	nr	nr	-
Montant restant impayés au 31/12/N sur les factures émises en N-1	nr	nr	nr	-
Taux d'impayé sur les factures	nr	nr	nr	-

VI.9 LES CARES

	CCPCP	CHATEAULIN	ST SEGAL	MOYENNE 2023
Chiffre d'affaires € HT	543 300	631 060	14 600	396 320
Résultat net avant impôt € HT	-214 200	108 972	4 200	-33 676
Résultat € HT	-214 200	81 732	3 100	-43 123

VI.10 INTERVENTIONS D'EXPLOITATION

	CCPCP	CHATEAULIN	ST SEGAL	TOTAL 2023
Nombre de désobstructions sur réseau	7	9	0	16
Longueur de canalisation hydrocurée ml	6 334	8 640	0	14 974
Longueur canalisation inspectée par caméra ml	1 214	0	0	1 214

VII ANNEXE : NOTE DE L'AGENCE DE L'EAU

Édition mars 2024
 CHIFFRES 2023

Note d'information sur les redevances L'agence de l'eau vous informe



LE SAVIEZ-VOUS ?

Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA

Le prix moyen de l'eau en Loire-Bretagne en 2022 est de **4,66 euros TTC par m³**.

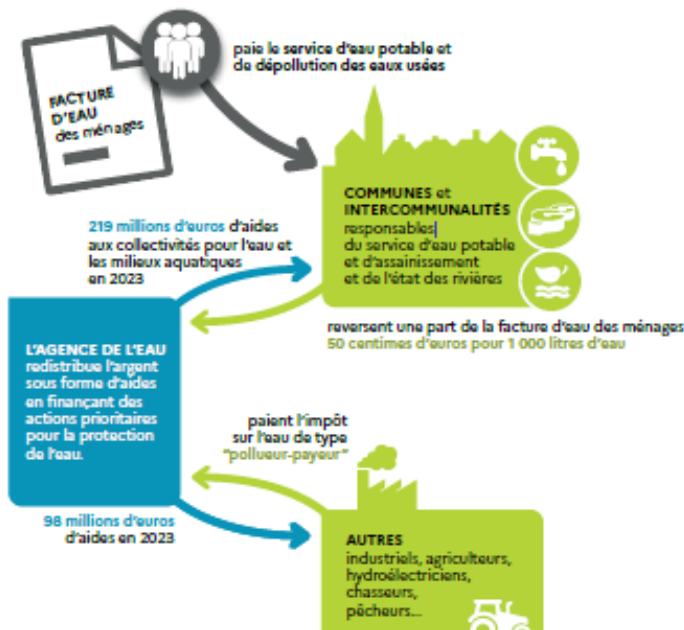
Données agrégées disponibles sur : services.eaufrance.fr/agence/04/2022

POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/au maire ou à la/au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

RPQS > des réponses à vos questions : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions>

Édition mars 2024
NOTE D'INFORMATION SUR LES REDEVANCES DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement / 1

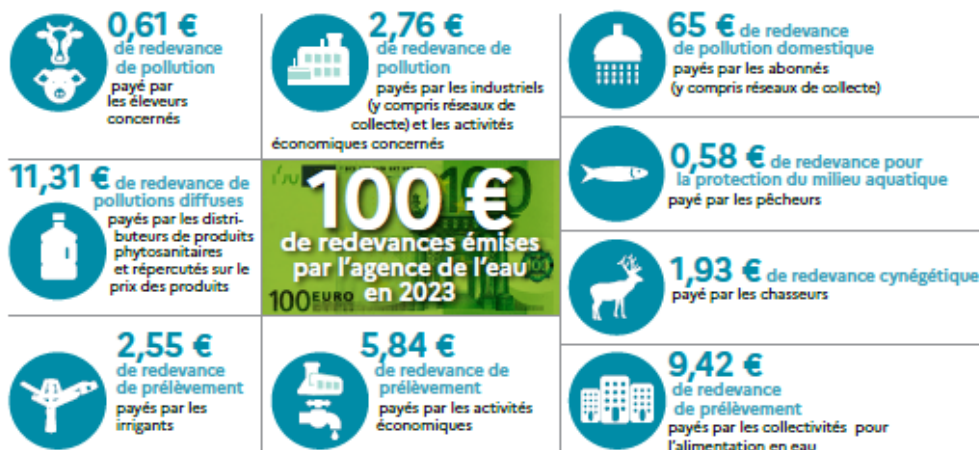
D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2023 ?

En 2023, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) émises par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 375 millions d'euros dont plus de 279 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2023 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Loire-Bretagne



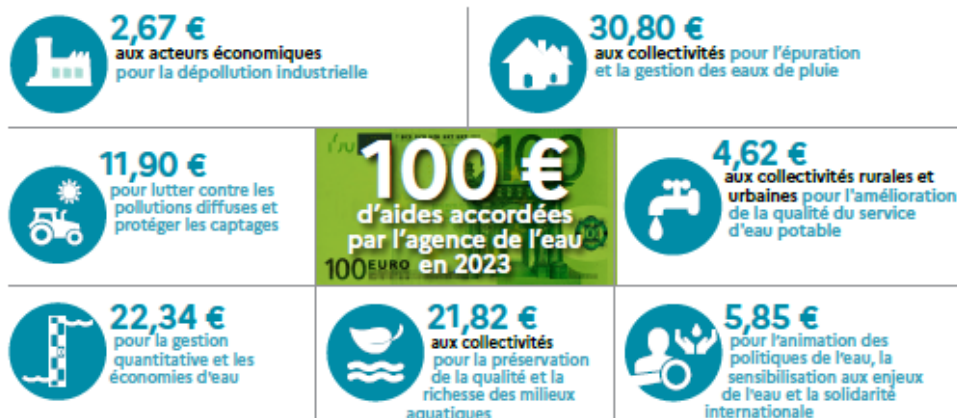
À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau. Elles représentent 75 % du budget annuel moyen de l'agence de l'eau. Les 25 % restants financent : la surveillance, les contributions versées à l'office français de la biodiversité (OFB) et à l'établissement public du Marais Poitevin (EPMP), le fonctionnement de l'agence de l'eau...

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en

eau pour 100 € d'aides en 2023 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2023) - source agence de l'eau Loire-Bretagne. 2023 est la cinquième année du 11^e programme d'intervention (2019-2024) de l'agence de l'eau.



En 2023, plus de 227 millions d'euros d'aides, soit 52 % des aides* de l'agence de l'eau Loire-Bretagne, accompagnent des actions de lutte contre les effets du dérèglement climatique.

*Basé sur les 436 millions d'aides versées en 2023, incluant les dotations de l'État dans le cadre du Fonds vert et de la lutte contre les fuites.

2 NOTE D'INFORMATION SUR LES REDEVANCES DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE EN 2023

L'année 2023 marque la cinquième année du 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2023...



* MAEC : mesures agro-environnementales et climatiques, BIO : pour agriculture biologique, PSE : paiement pour services environnementaux

CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'eau est un des marqueurs principaux du changement climatique.

Plus de **52 %** du programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne est **consacré au changement climatique en 2023** :

- solutions fondées sur la nature ;
- gestion et partage de la ressource ;
- économies d'eau ;
- gestion durable des eaux de pluie ;
- étude ;
- sensibilisation ;
- communication...

4 670 projets ont été financés par l'agence de l'eau Loire-Bretagne pour un montant de plus de 382 millions d'euros d'aides. 595 projets ont bénéficié de fonds d'État pour un montant de plus de 54 millions d'euros d'aides.

Des projets portés par les collectivités, les acteurs économiques et les associations pour lutter contre les pollutions, restaurer les milieux aquatiques, améliorer la surveillance des milieux, sensibiliser aux enjeux de l'eau ou encore assurer la solidarité internationale.

VOUS AIDEZ À AGIR

Pour agir plus efficacement face au dérèglement climatique, l'agence de l'eau Loire-Bretagne met en œuvre son **Plan de résilience eau 2023-2024**. En 2024, 3 appels à projets sont renouvelés et leur enveloppe portée à 120 millions d'euros.



Retrouvez le Plan de résilience : bit.ly/Plan-Resilience-Eau

ACCORDS DE RÉSILIENCE

Pour réagir face à la sécheresse en 2022, l'agence lance au printemps 2023 : les accords de résilience.

Un dispositif innovant pour un **accompagnement financier sur-mesure** aux collectivités qui s'engagent dans l'amélioration de leur gestion de l'eau potable.

En savoir plus sur les accords de résilience : bit.ly/Securiser-Eau-Potable

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN LOIRE-BRETAGNE

Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère, le bassin Loire-Bretagne couvre 155 000 km², soit 28 % du territoire métropolitain. Il comprend le bassin de la Loire et de ses affluents, de la Vienne, les bassins côtiers bretons, vendéens et le Marais poitevin.

Son littoral s'étend sur 6 654 km, de la baie du Mont-Saint-Michel à l'île de Ré, soit 36 % des côtes métropolitaines. Il concerne 336 communautés de communes, plus de 6 800 communes, 36 départements et 8 régions en tout ou partie et plus de 13 millions d'habitants.

Siège

AGENCE DE L'EAU

9, avenue de Buffon • CS 36339
45063 ORLÉANS CEDEX 2
contact@eau-loire-bretagne.fr
02 38 51 73 73

Délégation

ARMORIQUE

Parc technologique du Zoopôle
Espace d'entreprises Karala - Bât. B
18, rue de Sabot • 22440 PLOUFRAGAN
armorique@eau-loire-bretagne.fr
02 96 33 62 45

Délégation

MAINE-LOIRE-OcéAN

NANTES (dépt. 44 • 49 • 85)
1, rue Eugène Varlin • CS 40521
44105 NANTES CEDEX 4
mlo-nantes@eau-loire-bretagne.fr
02 40 73 06 00

LE MANS (dépt. 48 • 50 • 53 • 61 • 72)
17, rue de la Goëlette • CS 12104
72021 LE MANS CEDEX 2
mlo-lemans@eau-loire-bretagne.fr
02 43 86 96 18

Délégation

CENTRE-LOIRE

9, avenue de Buffon • CS 36339
45063 ORLÉANS CEDEX 2
centre-loire@eau-loire-bretagne.fr
02 38 51 73 73

Délégation

POITOU-LIMOUSIN

7, rue de la Goëlette • CS 20040
86282 SAINT-BENOIT CEDEX
poitou-limousin@eau-loire-bretagne.fr
05 49 38 09 82

Délégation

ALLIER-LOIRE AMONT

Site de Marmilhat Sud
19, allées des eaux et forêts • CS 40039
63370 LEMPDES
allier-loire-amont@eau-loire-bretagne.fr
04 73 17 07 10



Suivez l'actualité de l'eau du bassin sur agence.eau-loire-bretagne.fr
et découvrez les aides de l'agence pour agir et accélérer
sur aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr

1964

Première loi
sur l'eau

1 MISSION
COMMUNE

pour l'eau,
la biodiversité
et le littoral

4 GRANDES
PRIORITÉS

Partager la ressource
Restaurer les cours d'eau
Agir pour les eaux littorales
Garantir le bon état des eaux

1 600 AGENTS
ENGAGÉS

pour une expertise
au service de l'eau,
sur le territoire
métropolitain

2024

L'eau, une priorité
pour tous !

2024 marque
pour les 6 agences
de l'eau 60 années
d'engagement
pour l'eau.



Rendez-vous du
19 au 21 novembre
au Salon des maires
et des collectivités
locales.



Retrouvez toutes les ressources sur le site <https://lesagencesdeleau.fr>